

Nombre de
conseillers
En exercice :
27
Présents :
17
Votants :
24

Date de
convocation :
03/12/2024
Date
d'affichage :
03/12/2024

Numéro :
51/2024

SÉANCE DU 09 DECEMBRE 2024

Le 09 décembre 2024, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Marie LACAN – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Eric ALBERT – Sylvie CLERGUE – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET.

Absents excusés représentés : Xavier PETIT (M.LACAN) – Michel ALBENGE (B.DELBRUEL) – Thierry MONTBROUSSOUS (D.DERRAC) – Marie-Pierre CAMBON (F.CHINCHOLLE) – Stéphanie RAYMOND (G.PELLIEUX) – David POUTRAIN (E.CLAVERIE) – Maxime FONTANILLE (G.TOUREL).

Absents non excusés non représentés : Bruno BARDES – Francis SALABERT – Guy INTRAN

Secrétaire de séance : Huguette DELPY-SOUTADE

**CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A
L'INSTAURATION D'UN PLAN D'ALIGNEMENT RUE DU CAMI VIEL**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 septembre 2024 portant instauration d'un plan d'alignement rue du « Cami Viel » et portant ouverture de l'enquête publique,

Vu l'arrêté n° 228/2024 du Maire en date du 3 octobre 2024 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'instauration d'un plan d'alignement rue du « Cami Viel »,

Vu le bon déroulement de l'enquête publique en question qui s'est tenue – du 22 octobre 2024 au 5 novembre 2024,

Le commissaire enquêteur a tenu des permanences en Mairie le :

- mardi 22 octobre 2024 de 9 heures à 12 heures
- mercredi 30 octobre de 14 heures à 17 heures
- mardi 5 novembre 2024 de 14 heures à 17 heures

Vu le rapport d'enquête publique remis en main propre le 13 novembre 2024 par le Commissaire Enquêteur, Madame Catherine FUERTES,

Aucune des observations faites durant l'enquête publique n'étant de nature à remettre en cause le projet et le commissaire enquêteur ayant émis un avis favorable,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le rapport De Mme Catherine FUERTES, commissaire enquêteur,
- Vu l'avis des Domaines en date du 21 octobre 2024,
- Vu les éléments ci-dessus,

APRES AVOIR DELIBERE DECIDE :

- **D'ADOPTER** le plan d'alignement de la rue du Cami Viel conformément au tableau ci-joint,

- **D'ACCEDER :**
 - à la demande de M. CASTEL et Mme BOSC, à savoir de laisser leur mur de clôture en l'état,
 - à la demande de Madame BARRES en lui cédant une partie de la parcelle 400 qui jouxte sa propriété conformément au plan ci-joint (la surface précise sera définie lors du bornage et un nouveau numéro sera attribué à la parcelle cédée à Mme BARRES),
- **D'INTEGRER** la parcelle nouvellement créée dans le domaine privé de la commune afin de la rétrocéder dans un second temps à Mme BARRES,
- **DE PRECISER** que la commune de Lescure d'Albigeois doit céder 0a6ca de la parcelle cadastrée section BA n° 427 aux Consorts Cluzel et 0a 7ca de la parcelle cadastrée section BA n° 431 à M et Mme LANO Laurent
- **DE RECOURIR** à la procédure de l'acte en la forme administrative pour procéder aux différentes cessions et acquisitions,
- **D'INDEMNISER** les riverains à hauteur de 5 € le m²,
- **DE DONNER TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour :
 - procéder aux démarches et formalités nécessaires,
 - signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du plan d'alignement et à l'intégration des parcelles concernées au domaine public de la commune,
 - recevoir et authentifier les actes en la forme administrative et tout document entérinant les transferts de propriété.
- **DE DESIGNER** Mr Bernard DELBRUEL pour procéder à la signature des actes en la forme administrative pour la cession et l'acquisition des parcelles

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire

Elisabeth CLAVERIE



Le Secrétaire de séance

Huguette DELPY-SOUTADE

